

Abandon de la Garantie individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), Nouvelle perte de salaire !

Mise en place en 2008, la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) est un dispositif de compensation imparfait permettant de couvrir partiellement les pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires, tout en masquant les effets du gel persistant de la valeur du point. Elle permettait aux agents de percevoir une indemnité financière brute si leur traitement indiciaire brut évoluait moins vite que l'inflation sur une période de 4 ans.

La GIPA a été obtenue et maintenue jusqu'à présent à la suite des mobilisations nationales portant sur les questions de salaire et de pouvoir d'achat.

La compensation n'était pas pérenne car elle dépendait de la publication d'un décret, reconduit chaque année.

Aujourd'hui, en la supprimant, le gouvernement Barnier ampute une nouvelle fois le pouvoir d'achat des agents, déjà pénalisés.

La **CGT** revendique une HAUSSE générale des salaires basée sur l'inflation, !

Le SMIC revalorisé de 2% au 1er novembre : insuffisant et les autres salaires, c'est pour quand ?



Attention à vos fiches de paie !!

Au cours de la Formation « BH-CET-Fiche de paie » organisée par la **CGT** le 21 novembre, lorsque nous avons évoqué l'existence de grilles de salaires pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière, un agent nous a fait part de son étonnement de ne pas avoir son indice majoré correspondant à son échelon sur la grille salariale et donc sur sa fiche de paie. Or, il apparaît après vérification auprès du service de gestion des carrières que cet agent était parti en disponibilité au moment du SEGUR de la santé et que lorsqu'il a réintégré le CHU on ne lui a pas modifié la valeur de son Indice Majoré. La modification et la régularisation vont donc être effectuées sur sa fiche de paie.

Vous pouvez consulter les grilles de salaires de la FPH :

- Sur l'intranet du CHU en cliquant sur les onglets : Vie Pro » puis « Organisations syndicales » et « CGT ».
- Sur le site internet de la CGT du CHU de Rennes : <https://cgt-chu-rennes35.e-monsite.com> (onglet Tracts CGT).

LA REEDUCATION ENFANT DANS LA TOURMENTE

La direction du CHU de Rennes a décidé de fermer 5 lits (sur 15 lits au total) au sein du service de rééducation enfant à St-Laurent ! La direction parle sans équivoque des raisons budgétaires qui guident ces fermetures de lits et avance l'argument de l'équité entre services... Ahahah !

Les enfants pris en charge sont polyhandicapés et ont besoin d'aide pour tous les gestes de la vie quotidienne. Chaque enfant bénéficie d'un projet de soin personnalisé.

Cette suppression de lits s'accompagne de la suppression de 2,4 postes d'auxiliaire de puériculture (AP)... « pour l'instant », avec objectif de réduire davantage à terme les moyens. Ces 2,4 postes d'AP sont un des maillons essentiels de la chaîne de soin : toilettes, soins, aide aux repas (au quotidien nécessite 1 soignant pour 1 enfant), accompagnement aux activités, surveillance, lien avec les familles...

L'équipe pluridisciplinaire, très soudée, a sollicitée la CGT cet été. Afin de protester contre cette dégradation de prise en charge et d'offre de soins, un rendez-vous a été organisé auprès de la DRH et du directeur de soin. Le personnel présent a pu mettre en avant l'aberration d'une telle décision, majorant les risques de mise en danger auprès des enfants qui nécessite un temps de présence accru.

La direction, droite dans ses bottes, n'a pas voulu entendre les arguments des professionnels. Cerise sur le gâteau, la direction demande à ses mêmes professionnels de travailler en équipe à une réorganisation du service ; afin d'intégrer au mieux cette suppression de postes et de lits tout en maintenant un haut niveau de prise en charge ! Le comble de l'ironie !

La CGT dénonce la logique financière au détriment de la qualité et de la sécurité des soins, au détriment de la qualité de vie au travail et au détriment de l'offre de lits dans un secteur très spécialisé. Nous demandons le maintien des lits et des postes ! STOP !



DU NOUVEAU POUR LES BRANCARDIERS / AMBULANCIERS, Leur mobilisation commence à payer

Depuis le lundi 23 septembre 2024, les Brancardiers et les Ambulanciers du CHU de Rennes sont en grève illimitée pour exiger des effectifs permettant de réaliser leur mission de service public hospitalier.

Les Brancardiers et Ambulanciers du CHU de Rennes travaillent en sous-effectif à hauteur de 30% par jour en moyenne. Pour exemple, le 25 octobre dernier, le service des brancardiers était à -11 par rapport à l'effectif prévu ce jour. Le 15 Novembre -11. Pour les Ambulanciers le 15 Novembre -16 professionnels. Ce sous-effectif récurrent entraîne des retards de prise en charge des patients (rendez-vous d'examens, arrivées au bloc, sorties de salle de réveil) ainsi qu'une fatigue accrue des équipes. Les Brancardiers et Ambulanciers surchargés et épuisés n'acceptent pas que les patients en subissent les conséquences.

Une pétition dénonçant leurs conditions de travail recueille à ce jour plus de 300 signatures.

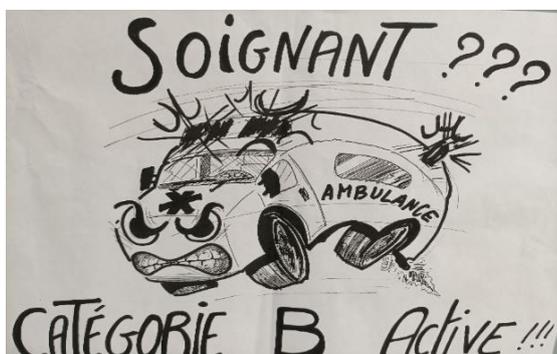
Afin de se faire entendre sur les questions de recrutements, statuts et attractivité, un nouveau rendez-vous avec la DRH est d'ores et déjà planifié, afin d'évoquer cette situation, et obtenir des embauches conséquentes pour une prise en charge de qualité des usagers de l'hôpital public.

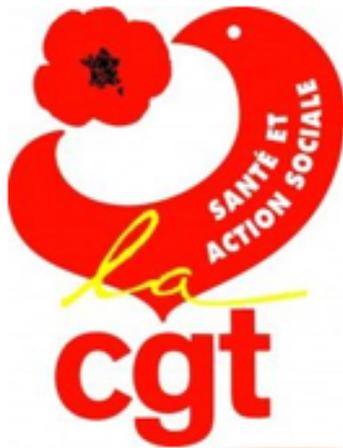
4.5 postes de brancardiers sont parus sur intranet, mais cela sera-t-il suffisant ?

La CGT avec les professionnels profitera de ce rendez-vous pour réclamer le passage en catégorie B active des agents et dénoncer les nombreuses manœuvres faites par la direction du Chu pour casser ce mouvement de grève.

Également, un groupe de travail sur les plannings est en cours, cela répondra t'il favorablement aux agents ?

Les brancardiers ont vu une autre de leur revendication satisfaite par le déménagement aux anciennes urgences cardio, avant que le bâtiment Ballé ne leur tombe sur la tête ... Dans l'attente d'un déménagement définitif au CCI.





3 JOURS DE CARENCE ET SEULEMENT 90% DU SALAIRE

Ça donnerait
quoi sur mon
salaire ???

Je suis AEO, ASH, Adjoint administratif,
Catégorie C1, échelon 6, indice majoré 371

- 3 jours de carence -206,72€
- 7 jours d'arrêt -234,28€
- 1 mois d'arrêt -392,77€

Je suis Aide-soignante, catégorie B,
Échelon 6, indice majoré 414

- 3 jours de carence -227,92€
- 7 jours d'arrêt -258,31€
- 1 mois d'arrêt -433,05€

Je suis IDE, catégorie A, échelon 6,
Indice majoré 518

- 3 jours de carence -279,12€
- 7 jours d'arrêt -316,34€
- 1 mois d'arrêt -530,33€

Simulateur CGT :
Testez votre propre situation !



Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :
Service :
Numéro de téléphone : Courriel :

A retourner à : cgt@chu-rennes.fr ou Local CGT Bâtiment des écoles Pontchaillou

